Broyage

Broyage à domicile réservé aux particuliers

Le service prévention et sensibilisation propose un service de broyage à domicile. Se regrouper avec son voisinage permet de réduire les coûts et d'optimiser la venue du broyeur.

Types de végétaux

Autorisés :

- tailles de haies en tout genre (y compris les feuillages persistants) ;
- branches (inférieures à 15 cm de diamètre) ;
- brindilles ;
- feuilles.

Non autorisés :

- branches de plus de 15 cm de diamètre ;
- tonte de gazon ;
- souches d'arbre et planches de bois ;
- plantes grasses (Yucca, Agave, Aloe vera) ;
- branches taillées depuis plus d'un an ou en cours de compostage.

Déroulement de l'intervention

- Inscription en ligne via le formulaire ci-dessous.
- Prise de contact par l'entreprise en charge du marché sous une quinzaine de jours (intervention du lundi au vendredi, entre 9 h et 12 h et 13 h 30 et 16 h 30).

Coût de l'intervention

- Forfait déplacement, + 1 heure de prestation (installation, broyage, nettoyage) : 50 €.
- Forfait 30 min supplémentaires (toute 1/2 h entamée est due, la durée maximale par opération est de 3 h) : 25 €.
- Remise à l'usager d'une fiche d'intervention en fin de prestation précisant la durée, le volume, les observations éventuelles… (en main propre ou boîte aux lettres).
- La facturation est adressée trimestriellement par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération.

Conseil : Un tas de végétaux facilement accessible et des végétaux correctement disposés (orientés dans le même sens) permettent d'optimiser le temps passé sur place par le prestataire qui vous sera facturé.

Les conditions pour bénéficier de ce service à domicile

- Autoriser le prestataire en charge du marché à pénétrer sur la propriété dans l'unique but d'assurer la prestation de service demandée.

- Regrouper les déchets verts issus de l'élagage ou de la taille de haies sur une surface plane et accessible à moins de 5 mètres d'une voie carrossable (enrobé, pavés, stabilisé…).
- Respecter la liste des déchets autorisés et le diamètre maximal de 15 cm.
- Ne pas dépasser le forfait maximal d'intervention fixé 3 h par adresse.
- Respecter les conditions de sécurité lors de la prestation : ne pas franchir le périmètre de sécurité et veiller à ce qu'aucun tiers ou animal ne passe à proximité.
- Conserver le broyat et en assurer son traitement à domicile (il ne pourra pas être déposé en déchèterie ou à la collecte et le prestataire ne pourra repartir avec).
- Prévenir dans un délai maximum de 48 h avant l'intervention en cas de rétractation.
- Demander une occupation temporaire du domaine public à la mairie de son domicile, en cas d'intervention sur le domaine public.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le prestataire est en droit de refuser la réalisation de la prestation.

Ce service est proposé aux particuliers uniquement, dans la limite de deux interventions maximum par an et par foyer.

Veillez à la Biodiversité

La plupart des oiseaux nichent de mars à août. Ils trouvent dans les haies, un habitat confortable et adapté à accueillir leurs nids et œufs. En ne taillant pas vos haies entre le 15 mars et le 31 juillet comme le préconise l'Office Français de la Biodiversité, vous participez à la reproduction des oiseaux et à leur préservation. Bien qu'il n'y ait rien d'obligatoire concernant les particuliers, suivre cette recommandation est aujourd'hui nécessaire pour permettre aux oiseaux de trouver un refuge et d'assurer leur reproduction.

Vos haies abritent également de nombreux insectes et des petits mammifères comme le hérisson. Pensez à laisser de petits tas de branchages au pied de vos haies, ils aimeront venir s'y nicher.

La meilleure période pour la taille est entre les mois de septembre et de février, ceci pour deux raisons :

- ne pas perturber la montée de la sève et assurer une belle pousse printanière ;
- ne pas déranger les oiseaux nicheurs et autres petits mammifères vivant au pied de votre haie.

Inscription en ligne

Comments

Ce champ n'est utilisé qu'à des fins de validation et devrait rester inchangé.
(Nécessaire)
Identité du demandeur
Prénom Nom
Téléphone(Nécessaire)
Courriel(Nécessaire)
(Nécessaire)
Adresse

Adresse postale
Commune(Nécessaire)
Arradon ▼
Date de naissance(Nécessaire)
JJ slash MM slash AAAA
Lieu de naissance(Nécessaire)
(Nécessaire)
Situation du logement
○ Résidence principale propriétaire
○ Résidence principale locataire
○ Résidence secondaire propriétaire
○ Résidence secondaire locataire
Nature des déchets à broyer(Nécessaire)
(Nécessaire)
Estimation du volume
○ de 1 à 3 m3
○ de 3 à 5 m3
○ de 5 à 7 m3
○ de 7 à 10 m3
○ + de 10 m3
Envoyer

Réduire ses déchets du jardin

Réutiliser ses tontes et ses tailles au jardin

La tonte de pelouse, les branchages et les feuilles sont des ressources pour le jardin : apprenez à les valoriser plutôt que de les jeter.

Il existe des solutions pratiques et économiques pour aménager votre jardin, valoriser au maximum votre tonte et vos tailles de haies avec à la clé de nombreux avantages :

- moins de déplacements en déchèterie,
- moins d'entretien, moins d'arrosage,
- une meilleure protection des sols et des plantations.
- des économies plus besoin d'acheter du compost, du paillis, de l'engrais ou du désherbant !

Votre jardin et l'environnement ne s'en porteront que mieux !

Que faire de mes tailles de haies ?

Les tailles de haies ne dépassant pas 1cm peuvent être broyées à la tondeuse, au-delà, on utilise un broyeur de végétaux. Pour les petits volumes de taille, le sécateur classique ou électrique peut être utile.

Tous les végétaux se broient :

- Les branches fines avec une tondeuse (< à 1 cm de diamètre, la taille d'un petit doigt)
- Les plus grosses branches à l'aide d'un broyeur de végétaux.

Il est préférable de broyer directement après la taille, c'est plus facile et le paillis obtenu est alors plus nutritif pour le jardin.

Utilisez le service de broyage de l'agglomération.

Que faire de ma tonte ?

- Tondre haut
 Tondre le gazon haut permet un enracinement en profondeur, le gazon conserve l'eau et est ainsi plus résistant à la sécheresse et à la prolifération de mauvaises herbes.
- Pailler avec sa tonte
 Tondre avec un bac permet de collecter l'herbe facilement afin de la réutiliser en paillage. On peut pailler avec de la tonte fraîche en couche de 2 cm et avec de la tonte sèche jusqu'à 10 cm sur les massifs, le potager, aux pieds des haies, autour des arbres.
 Le paillage évite l'évaporation de l'eau et en se dégradant nourrit le sol. S'il n'y a pas de végétaux à pailler, on peut étaler la tonte sur une petite surface dans un coin du jardin afin de la faire sécher. Une fois sèche, elle peut être déposée en petites quantités dans le composteur.
- Laisser sa tonte sur place
 L'herbicylage ou « mulching » est une technique de tonte qui consiste à couper et broyer l'herbe finement sans la collecter pour la restituer directement au sol. En se décomposant, la tonte agit comme un fertilisant naturel et nourrit le sol.
 On peut tondre sans bac avec une tondeuse classique ou utiliser la fonction « mulching » de la tondeuse. Selon les modèles ou les marques, il est également possible de rajouter un « kit mulching » sur une tondeuse classique.

Quelles alternatives au gazon ?

Un gazon c'est beaucoup d'entretien. Des solutions originales, moins chronophages et moins gourmandes en eau existent.

1. Massif de graminées et couvre-sol : Vous pouvez varier les espaces, en créant des massifs composés de différentes graminées et complétez avec des couvres-sol, vous pourrez jouer ainsi sur les reliefs et les couleurs.
2. Plantes tapissantes piétinables : Elles consomment moins d'eau et nécessitent moins d'entretien qu'un gazon. Thym rampant et sédum, par exemple, sont parfaits pour les petits espaces et offrent de magnifiques couleurs lors de la floraison.
3. Espace fleuri : Valorisez un espace dans votre jardin avec des fleurs ! La zone fleurie est esthétique, excellente pour la biodiversité et nécessite peu d'entretien (1 à 2 fauches par an). Orientez-vous de préférence vers un semencier spécialisé qui vous fera un mélange sur mesure et adapté à votre jardin.

Le PAILLAGE, un allié pour nourrir le jardin

Le paillage consiste à couvrir la terre, autour des plantations, avec des paillis (tontes de pelouse, fleurs, feuilles mortes, broyat, tailles de haies…). Une technique qui n'a que des avantages

- Diminuer la pousse d'herbes indésirables
- Protéger la terre du gel et de la sécheresse
- Améliorer la structure du sol par la décomposition de la matière en humus
- Abriter les auxiliaires du jardin

Comment procéder ?

- Désherber la surface du sol
- Griffer pour aplanir et décompacter la terre
- Étaler le paillis de façon homogène

Protection végétale totalement naturelle et gratuite, le paillage enrichit la terre et facilite le jardinage en limitant ses déchets.

Découvrez comment valoriser vos tontes de pelouses, tailles de haies et feuilles mortes.

Guides pratiques



Réduire les déchets de jardin

pdf – 3,43 mo

Télécharger



Mon jardin zéro déchets

pdf – 12,89 mo

Télécharger

Informations complémentaires

Document utile

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (pdf, 2,84 mo)